

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Coordonnées du demandeur :

Demandeur :
Adresse :
CP / Ville :
Tel :
E-mail :



Dans le cadre d'un déménagement :

Date de début : Date de fin :
Emprise de l'occupation :
Nouvelle adresse :

Dans le cadre de travaux : Échafaudage Benne Autres :

Date de début : Date de fin :
Adresse de l'occupation :08200 SEDAN
Numéro(s) parcelle(s) cadastrale(s) :
Nature de l'occupation :
Emprise de l'occupation :
Numéro d'autorisation d'urbanisme (PC, DP...) :

Chaque demande d'autorisation d'occupation du domaine public devra se composer du présent document, dûment complété, ainsi que d'un plan de l'emprise occupée au format A4.

Le délai minimum d'instruction d'un arrêté municipal est **d'une semaine**. Le demandeur s'engage à remettre au service municipal compétent sa demande dans le délai imparti, sans quoi la mairie ne pourra répondre favorablement à sa requête.

Après autorisation, le demandeur devra s'acquitter pour toute occupation du domaine public, à partir de la 2^{ème} semaine d'un droit fixe de **19.50 €** institué par délibération du Conseil Municipal ainsi qu'une redevance de **2.50 €** par m² et par semaine de la 2^{ème} semaine à la 10^{ème} semaine puis de **1.25 €** par m² et par semaine au-delà de la 10^{ème} semaine au profit de la Ville. **Toute semaine entamée étant due**, ces tarifs sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et sont révisables chaque début d'année.

Le plafonnement des droits de voirie sur la période déclarée initialement par le pétitionnaire et approuvé par les services de la Ville est de 8040 €. En cas de prolongation du chantier, le plafonnement n'est plus applicable et une nouvelle période court avec calcul des nouveaux droits de voirie.

Toute personne prise en défaut d'autorisation d'occupation se verra automatiquement pénalisée du montant correspondant à celui de la 1^{ère} semaine d'occupation en complément des montants précités.

D'autre part, afin d'éviter tous litiges, le demandeur devra signaler au service municipal compétent, par un écrit (courrier ou e-mail), tous changements apportés à la demande initiale (arrêt de chantier, prolongations, etc...).

MAIRIE DE SEDAN
6, rue de la Rochefoucauld
08200 SEDAN
03.24.27.73.00
contact@mairie-sedan.fr

Signature du demandeur :

Date :
Nom du signataire :